

Recommandations adoptées

5.0 BILAN ET PROSPECTIVES DU 64^e CONGRÈS DE LA CSN ET DU 31^e CONGRÈS DE LA FNNEQ

RECOMMANDATION no 1

Que l'Exécutif de la FNNEQ présente, lors du prochain conseil fédéral, la procédure qu'il entend suivre pour prendre position dans une éventuelle élection à l'Exécutif de la CSN.

Que l'Exécutif de la FNNEQ, dans l'éventualité d'une élection à l'Exécutif de la CSN, rappelle cette procédure à ses syndicats dans des délais raisonnables.

RECOMMANDATION no 2

Que la FNNEQ demande à la CSN de tout mettre en œuvre pour que, lors des congrès, chacune des propositions amenées dans les ateliers ait une chance réelle d'être discutée et ramenée, le cas échéant, sur le plancher du Congrès.

Que la FNNEQ demande à la CSN, en vue du prochain congrès, de prévoir des formations adéquates sur le fonctionnement des ateliers et de la plénière, et que ces formations soient dispensées dans les mois qui précèdent la tenue du congrès.

8.0 DOSSIER SUR L'ACCÈS À DES FONDS DE RECHERCHE POUR LES CHARGÉ-E-S DE COURS

BF 11 RECOMMANDATION DÉPOSÉE

Considérant qu'un nombre significatif et croissant de personnes chargées de cours font de la recherche, laquelle ne consiste pas simplement à se mettre à jour ou à se perfectionner;

Considérant que ces personnes chargées de cours contribuent au développement des connaissances, au rayonnement de leurs institutions et à l'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs où elles enseignent aussi;

Considérant que ces personnes chargées de cours peuvent participer à des concours pour obtenir des fonds de recherche publics si elles bénéficient aussi du statut de professeur associé, mais qu'aucun statut ne leur permet de toucher un salaire;

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas à financer les recherches qui bénéficient à l'ensemble de la société;

Il est proposé :

Que la FNNEQ soit mandatée pour intervenir auprès des ministères pertinents pour que l'accès aux fonds de recherche actuels soit étendu aux personnes chargées de cours ou qu'un fonds de recherche réservé aux personnes chargées de cours soit créé. Cet accès devra permettre aux personnes chargées de cours d'être reconnues chercheur principal et d'être salariées pour leur tâche de direction et de recherche.

9.0 DOSSIERS EHDAAS ET EESH

BF 13 Reportée par le Congrès

Considérant que, dans tous les ordres d'enseignement, les diagnostics d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAAs) ainsi que ceux d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH) sont de plus en plus nombreux, ce qui nécessite, à juste titre, diverses adaptations personnalisées;

Considérant le fait que les enseignantes et les enseignants ont rarement une formation adéquate pour répondre aux besoins des EHDAAs et des EESH;

Considérant que l'offre de services adaptés pour ces élèves (orthopédagogues, éducateurs spécialisés, etc.) est déjà insuffisante à l'ordre primaire et secondaire tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ce qui a pour effet de complexifier, voire d'alourdir la tâche des enseignantes et des enseignants en place;

Considérant les nombreuses et persistantes compressions qu'impose le gouvernement au monde de l'éducation, dans le secteur public comme dans le secteur privé, à tous les ordres d'enseignement;

Il est proposé:

1. Que la FNEEQ favorise le partage d'information entre les enseignantes et les enseignants des différents regroupements (privé, cégep, université) au sujet des mesures prises à chacun des ordres d'enseignement concernant les mesures d'accompagnement octroyées aux EHDAA et EESH;
2. Que la FNEEQ fasse le point sur les clauses associées à ce sujet dans les conventions collectives de ses propres syndicats et d'autres organisations pour nourrir sa réflexion;
3. Que la FNEEQ interpelle les organisations patronales et le MEESR (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) pour accroître le financement associé à l'intégration des EHDAA/EESH dans tout le réseau de l'éducation en tenant compte de la réalité des enseignantes et des enseignants;
4. Que la FNEEQ dénonce le principe de réallocation des ressources actuellement mises de l'avant par le gouvernement pour les ESSH dans l'actuelle ronde de négociation des conventions collectives des collèges publics;
5. Que la FNEEQ organise une réflexion fédérale sur le sujet des EHDAA/EESH en considérant notamment le rôle des enseignantes et des enseignants dans leur encadrement, l'impact de leur intégration sur les conditions de travail, les défis pédagogiques qu'ils posent quant au respect de l'autonomie professionnelle et des compétences disciplinaires et pédagogiques.

10.0 DOSSIERS À CARACTÈRE SEXUEL DANS LE MILIEU DE L'ENSEIGNEMENT

BF 6 Reportée par le Congrès

Il est proposé :

Que le comité école et société de la FNEEQ produise une réflexion sur les dossiers à caractère sexuel dans le milieu de l'enseignement (notamment les relations sexuelles entre les enseignantes ou les enseignants et les étudiantes ou les étudiants);

Que ce rapport serve à alimenter la réflexion de la FNEEQ sur les relations entre le personnel enseignant et les étudiant-e-s notamment dans ses aspects pédagogiques, éthiques, déontologiques, sociaux et juridiques pour éclairer le débat sur cette question à l'intérieur de l'organisation et auprès de ses membres;

Que ce travail se réalise en collaboration avec les comités Femmes et Orientations et identités sexuelles.

18.0 QUESTIONS DE PRIVILEGE

① Question de privilège – Je protège mon école publique

Attendu que les compressions budgétaires en éducation :

- Affectent les services aux élèves, entraînent de nombreuses pertes d'emplois et détériorent les conditions de travail ;
- Minent les chances de réussite des jeunes, particulièrement celles et ceux qui auraient le plus besoin de soutien ;
- Accentuent les inégalités sociales en privant les enfants de services que les familles les moins nanties ne pourront obtenir ailleurs ;
- Affectent la capacité du réseau public d'éducation à remplir convenablement sa mission ;

Attendu que *Je protège mon école publique* est un mouvement citoyen créé par un regroupement de parents soucieux de protéger l'école publique et l'avenir des enfants ;

Attendu l'importance d'une solidarité la plus large possible quand il s'agit de défendre nos services publics et la justice sociale ;

Il est proposé :

Que la FNEEQ appuie le mouvement citoyen *Je protège mon école publique* et invite ses syndicats à faire de même, en participant aux actions du mouvement, dont les chaînes humaines qui entourent les écoles, et à la grande mobilisation du 20 novembre, devant l'Assemblée nationale du Québec.

Pour donner votre appui : <http://www.facebook.com/jeprotegemonecolepublique/>

② Campagne des paniers de Noël 2015

Il est proposé :

Que le conseil fédéral accorde un don de 1 000 \$ à la campagne CSN des *Paniers de Noël 2015* et invite ses syndicats à soutenir financièrement cette campagne.

* Des informations suivront sous peu concernant le soutien financier

③ Amnistie internationale

Il est proposé :

Que la FNEEQ verse un don de 1 000 \$ à Amnistie internationale dans le cadre des deux campagnes suivantes :

- L'éducation des jeunes aux droits humains au Québec
- La campagne sur les réfugiés

Pour faire un don : <http://www.amnistie.ca/donner/faire-un-don-unique>

④ Gabriel Nadeau-Dubois

Il est proposé :

Que la FNEEQ accorde un soutien financier de 5 000 \$ à Gabriel Nadeau-Dubois afin de lui permettre d'assurer sa défense devant la Cour suprême.

Pour acheminer votre don, veuillez libeller votre chèque au nom de :

Comité de soutien à Gabriel Nadeau-Dubois
1500 Cuvillier, Montréal, QC, H1W 2Z8

21.0 SUIVI DES RECOMMANDATIONS BF 1 ET BF 2

Proposition no 1

Il est proposé que :

Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec adopte une loi spéciale qui empêche le recours à la grève par les membres des syndicats du secteur public brimant ainsi le droit d'association et le droit à la libre expression, droits explicitement reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, le conseil fédéral affirme que la poursuite de la grève peut constituer un geste de désobéissance civile légitime. Dans le contexte, la désobéissance civile signifie le refus éclairé, assumé et public de respecter une loi parce qu'elle est jugée contraire à des principes éthiques fondamentaux ou au bien commun.

Proposition no 2

Que la FNNEQ, dès aujourd’hui, prenne position publiquement pour dénoncer l’attitude paternaliste et condescendante du gouvernement du Québec, pour exiger le respect de la part de la partie patronale et pour annoncer qu’elle résistera par tous les moyens nécessaires à un décret et une loi spéciale.

22.0 DON**Il est proposé :**

Que la FNNEQ accorde un don de 1 000 \$ au Comité légal de l’ASSÉ pour la défense des 17 arrêtés lors des actions du 6 mars 2015 dans le cadre de la lutte à l'austérité.

Pour acheminer votre don, veuillez libeller votre chèque au nom de :

ASSÉ

2065, rue Parthenais, boîte postale 383, Montréal, (Québec) H2K 3T1

Veuillez mentionner que le don est fait pour le COMITÉ LÉGAL ; l’ASSÉ déposera la somme dans ce fonds.

26 novembre 2015